

## SÉANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2009

### ELECTION DU PRESIDENT

#### Procès-verbal

Le Conseil Communautaire, convoqué le 14 octobre 2009, s'est réuni le 20 octobre 2009 et a procédé à l'élection de son Président, conformément à l'ordre du jour indiqué lors de la convocation.

M. Guy HERMITTE, 1<sup>er</sup> Vice-président assurant les fonctions de président par intérim, après avoir rappelé les dispositions du code général des collectivités territoriales concernant l'élection du président et, notamment les articles L 5211-2, L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-7, a invité le Conseil à procéder à l'élection du président au scrutin secret.

Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

37 conseillers communautaires étaient présents.

#### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé au premier tour de scrutin.

Le président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe.

Le secrétaire de séance, Mme Corinne MEYER, désigné par le Conseil, a procédé à sa fermeture et remis une clé à chaque scrutateur.

Les scrutateurs, Mme Laurence FINE et M. Henry RAOUX, ont été désignés par le Conseil. Le secrétaire de séance a transmis les clefs de l'urne à deux des scrutateurs.

M. Alain FARDELLA s'est déclaré candidat, par l'intermédiaire de M. Pierre LEROY.

Des bulletins de vote pré-imprimés au nom du candidat déclaré, des bulletins blancs et des enveloppes ont été mis à disposition des conseillers. Un isoiloir a été installé dans la salle du Conseil.

Le secrétaire de séance a appelé chaque conseiller. A l'appel de son nom, chaque conseiller a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos.

La liste d'émargement a été signée par le président, le secrétaire de séance et les scrutateurs.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote.

**Les résultats du vote sont les suivants :**

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne : 0

Soit :

- bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 10
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

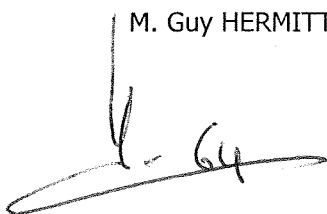
A obtenu : M. Alain FARDELLA 27

M. Alain FARDELLA a obtenu la majorité absolue. Il a été proclamé président du Conseil Communautaire et immédiatement installé.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 20 octobre à 19 H 50 heures, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le secrétaire de séance et les scrutateurs.

**Le Président**

M. Guy HERMITTE



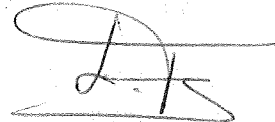
**Le secrétaire de séance**

Mme Meyer

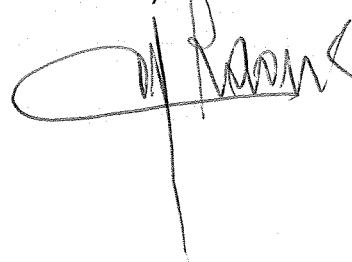


**Les scrutateurs**

Mme Laurence FINE



M. Henry RAOUX





## Election du Président

Feuille d'émargement – 1<sup>er</sup> tour de scrutin

COMMUNE	NOM Prénom	Signature
BRIANÇON	FROMM Gérard	
	CIRIO Raymond	
	NICOLOSO Alain <i>représenté par Yvon AYGUER</i>	
	PONSART Marie-Hélène	
	DUFOUR Maurice	
	DJEFFAL Mohamed	
	POYAU Aurélie	
	PEYTHIEU Eric	
	GUERIN Nicole	
	VALDENNAIRE Catherine	
SEZANNE Philippe		
CERVIÈRES	DUCURTIL Thierry	
	FAURE-BRAC Marc	
LA GRAVE	SEVREZ Jean-Pierre	
	FAURE Jean-Louis	
LA SALLE LES ALPES	FARDELLA Alain	
	MICHELON Philippe	
	FINE Claudine	

Séance  
publique  
du  
20 octobre  
2009

-  
Election  
du  
Président

-  
Page 1/2

MONÉTIER LES BAINS	BOUVIER Pierre <i>représenté par Christophe MARTIN</i>	
	GUGLIEMMETTI Roger	
	KOEKKOEK Béatrice <i>représentée par Edmond CADET</i>	
MONTGENÈVRE	HERMITTE Guy	
	FORNÉSI Marc	
NÉVACHE	POUCHOT ROUGE BLANC Georges	
	MEYER Corinne	
PUY SAINT ANDRÉ	LEROY Pierre	
	ROUX Léa	
SAINT CHAFFREY	RAOUX Henry	
	STOCKLI Philippe <i>représenté par Roger ROBINET</i>	
	MARIACHER Philippe <i>représenté par Roger PERIVOT</i>	
VAL DES PRÉS	SIESTRUNCK René	
	BLOCH TREFOUSSE Alain <i>rep. par G. Chab DEBUSSON</i>	
VILLAR D'ARÈNE	CRET Xavier	
	MATHONNET Nicole	
VILLARD SAINT PANCRACE	FINE Laurence	
	BOREL Brigitte	
	BRÉMOND Christian	

Séance  
publique du  
20 octobre  
2009

Election  
du  
Président

Page 2/2

Le Président

Le Secrétaire de séance

Les Scrutateurs